PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le jeudi, 1^{er} octobre 2009, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Gilles Coutu et Owen LeGallee formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

230.10.09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

1			Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village		
2	-				
3			ADMINISTRATION		
3	1		Approbation des procès-verbaux		
3	2		Finances		
3	2	1	Bordereau de dépenses		
3		2	État des revenus et dépenses au 30 septembre 2009		
3	2	3	Rapport du maire sur la situation financière		
3	3		Correspondance		
3	3	1	MRC des Pays-d'en-Haut : communiqué		
3	3	2	MRC des Pays-d'en-Haut : projet d'entente régionale		
			d'assistance mutuelle		
3		3	MRC des Pays-d'en-Haut : statistiques (Morin-Heights)		
3	3	4	MRC des Pays-d'en-Haut : statistiques - municipalités		
3	3	5	Entraide bénévole : remerciements		
3		6	COOP SORE : demande d'aide financière		
3		7	Les Boisés du Sommet : rue de la Randonnée		
3	3	8	Fondation de l'Hôpital régional de St-Jérôme : demande de		
			fonds		
3	3	9	Paroisse Notre-Dame-des-Monts : demande de soutien		
			financier pour le réaménagement		
3	3	10	Stéphane Lanthier : demande de fonds		
3	3	11			
3			Construction Raymond : cession de terrains		
3		13	Musée du ski des Laurentides : invitation		
3	3	14	MRC des Pays-d'en-Haut : comité de la famille		

```
3
      15
          Motosport Alary: Randonnée moto
          MRC des Pays-d'en-Haut : projet de politique familiale
3
  3 16
          Commissaire du Lobbyisme : élection
3
  3 17
3
  3
      18
          Correspondance (envoyée)
3
          J. Pollmueller: dossier 70-32-02296.01
   3
      Α
3
   3
          S. Trudeau : cession de terrain
      В
3
   3
      С
          J. Richard: servitude pour la conduite d'eau
          M. Vallière : facture pour travaux
3
   3
      D
3
   3
      Ε
3
   3
      F
3
   4
          Personnel
3
   4
      1
          Rémunération – personnel électoral
3
   5
          Résolution
3
      1
   5
3
   6
          Réglementation
3
   6 1
          Avis de motion – Règlement de taxation 2010
4
                             SÉCURITÉ PUBLIQUE
4
    1
       1
4
    2
          Personnel
4
    2
        1
4
    3
          Résolution
4
    3
        1
4
    4
          Réglementation
4
    4
        1
5
                              TRAVAUX PUBLICS
5
    1
          Rapport mensuel du Directeur
5
    2
          Personnel
5
    2
      1
5
    3
          Résolution
       1
5
    3
5
    4
          Réglementation
      1
5
    4
6
                              ENVIRONNEMENT
6
  1
6
          Personnel
  2
6
  2
     1
6
  3
          Résolution
  3 1
          Mandat - Barrage Christieville
6
6
   4
          Réglementation
6
   4
     1
7
              URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7
   1
7
   1
      2
          Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7
   2
          Personnel
7
          Résolution
   3
7
          Dérogation mineure – 70, rue du Midi
   3
     1
7
   3
          Dérogation mineure – 13, Pierre
      2
7
   3
          Dérogation mineure - 72, Hameau
7
   3
      4
          Toponymie
7
   4
          Réglementation
7
     1
   4
```

8		LOISIRS ET CULTURE				
			SERVICES À LA COMMUNAUTÉ			
8	1	1	Rapport mensuel de la Directrice			
8	1	2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires			
8	1	3	Procès verbal de la réunion du Comité des bénévoles de la bibliothèque			
8	1	4	·			
8	2		Personnel			
8	2	1	Embauche pour l'entretien des sentiers			
8	2	2	Personnel de ski de fond			
8	2	3	Personnel et conditions pour le réseau de ski de fonds			
8	3		Résolution			
8		1	Halloween 2009			
8	3	2				
8	3	3	Contrat d'entretien des patinoires			
8	3	4	Demande de subvention salariale			
8	4		Règlementation			
8	4	1				
9			Affaires nouvelles			
10)		Période de questions			
11			Levée de l'assemblée			

231.10.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2009 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2009.

232.10.09 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de septembre 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 30 septembre	2009
Comptes à payer :	160 583,26 \$
Comptes payés d'avance	737 512,82 \$
Total des achats	898 096,08 \$
Paiements directs bancaires du mois	21 264,44 \$
Total des dépenses	919 360,52 \$
Salaires nets	72 540,25 \$
GRAND TOTAL	991 900,77 \$

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 30 SEPTEMBRE 2009

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2009.

233.10.09 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans la prochaine édition d'Info Morin-Heights et est disponible sur le site www.morinheights.com.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de septembre 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

234.10.09 RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution 65.04.09 afin d'ajuster la rémunération du personnel électoral à celle des autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que la rémunération du personnel électoral soit la suivante :

Poste	Taux 2009	Heures estimées	Total par personne	Poste	Total
Membres de la commission de révision	19, \$	26	494, \$	3	1 482,00 \$
Secrétaires et scrutateurs du bureau de vote par anticipation	14, \$	10	140, \$	4	560,00 \$
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur vote par anticipation et accueil	13,50 \$	10	135, \$	4	540, \$
Secrétaires et scrutateurs du bureau de vote jour du scrutin	15,00 \$	14	210,00\$	24	5 040, \$
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur jour du scrutin et accueil	13,50 \$	14	189, \$	5	945, \$
Primo jour du scrutin	13,25 \$	15		1	198,75 \$
Président d'élection	2 500, \$				2 500, \$
Secrétaire d'élection	1 875, \$		10.6		1 875, \$
Formation Total budgétaire	14, \$	3	42, \$	30	1 260, \$ 14 400, \$

Le personnel de la Municipalité qui doit agir durant les heures régulières de bureau reçoivent la rémunération habituelle.

Que la résolution 65.04.09 soit abrogée à toute fin que de droit.

A.M. 05.10.09 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2010

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire que le règlement de taxation pour l'année 2010 sera déposé lors d'une prochaine session.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR - TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de septembre et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

235.10.09 MANDAT – BARRAGE CHRISTIEVILLE

Considérant le réaménagement du barrage Christieville nécessite la préparation de plans et devis;

Considérant la proposition de services professionnels présentée par Gilles Taché, ing., qui est annexée à la présente;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroi le mandat à Gilles Taché, ingénieurs-conseil, de préparer les plans et devis pour le réaménagement du barrage Christieville et pour ce faire, autorise la dépense de 19 500 \$, avant taxes, affectée du budget de Services professionnels de l'administration.

236.10.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

237.10.09 DÉROGATION MINEURE – 70, DU MIDI

Considérant que la dérogation mineure demandée pour le 70, du midi a été étudiée par le Conseil suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'opposition des citoyens du secteur à l'implantation d'un tennis sur la propriété privée;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu Et unanimement résolu :

Que ce Conseil refuse la dérogation demandée.

238.10.09 DÉROGATION MINEURE – 13, PIERRE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h47;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 16 septembre 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de légaliser le positionnement du bâtiment existant construit en 1978 sur le lot 3 736 442, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 13, rue Pierre, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 47.09.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation :

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul avant de 7.5 mètres à 6.9 mètres pour l'implantation de la résidence existante, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur Robert Lessard, minutes L-6544.

239.10.09 DÉROGATION MINEURE – 72, HAMEAU

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h50;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 16 septembre 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de construire un garage détaché en cour avant sur le lot 3 736 097, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 72, rue du Hameau, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 48.09.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul avant de 7.5 mètres à 4.5 et 6.01 mètres pour l'implantation d'un garage détaché en cour avant, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur Richard Barry, minutes 4498 sous certaines conditions.

Que le propriétaire fasse une plantation d'arbres afin de maintenir un couvert forestier équivalent à l'existant.

240.10.09 TOPONYMIE

Considérant quatre propositions ont été déposées au Comité consultatif d'urbanisme afin de nommer certaines nouvelles rues ;

Considérant que les propositions suivantes ont été présentées:

1ère proposition - Projet « Les jardins de la source »

- Rue du Portail

2ième proposition - Projet « Les Sous-Bois »

- Rue des Sous-Bois
- Rue de l'Horizon

3iême proposition – Projet résidentiel intégré de quatre maisons, chemin du Village

- Rue Marcil
- Rue Simon
- Rue du Massif
- Rue Corana
- Rue de la Colline
- Rue des Érables

4^{ième} proposition - Changement de nom de la rue des Lucioles (anciennement Aubry)

- Rue Harit

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver la requête par la résolution 49.09.09;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu Et unanimement résolu :

Que e Conseil approuve les odonymes des propositions :

- 1 : Rue du Portail
- 2 : Rue des Sous-Bois et Rue de l'Horizon
- 4 : Rue Harit

Que ce Conseil refuse la proposition 3 et demande au promoteur de soumettre d'autres noms plus représentatifs des caractéristiques du secteur.

Que les odonymes approuvés soient soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation, le tout tel que montré au plan déposé.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de septembre 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoughue, Conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de septembre 2009.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des parcs et espaces verts du 14 septembre 2009.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2009.

241.10.09 EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS

Considérant le rapport déposé par la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 22 septembre 2009;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu:

Que ce conseil autorise l'embauche d'un préposé pour l'entretien des sentiers de raquette pour l'automne 2009 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Employé	Taux Horaire	Heures
Alexandre Barnes	23 \$	200 hres

242.10.09 PERSONNEL DE SKI DE FOND

Considérant le rapport de la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 23 septembre 2009;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu:

Que ce conseil autorise l'embauche de deux préposés pour l'entretien des pistes de ski de fonds pour l'hiver 2009-2010 à compter du 1 octobre sur un horaire qui varie selon les conditions climatiques et aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Employé	Taux horaire	Travaux d'automne	Travaux d'hiver
Rick Nesbitt	19,74 \$	40 heures / semaine	40 heures / semaine
Darren Green	16,31 \$	40 heures / semaine	30 heures / semaine (à partir du janvier 2010)

Que la somme de 10 \$ par jour plus le kilométrage soit versée pour l'utilisation d'un véhicule lorsque requis.

243.10.09 PERSONNEL ET CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DU RÉSEAU DE SKI DE FONDS

Considérant le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 22 septembre 2009 et les descriptions de poste préparées pour l'opération du réseau de ski de fond de la municipalité;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'administration à procéder à l'annonce des postes suivants:

- 1. Gérant du service à la clientèle (1 poste)
- 2. Préposé à l'accueil du corridor aérobique (1 poste)
- 3. Préposé à l'accueil Basler (1 poste)
- 4. Préposé à l'accueil de la Chapel de Montfort (1 poste)
- 5. Billetterie itinérant du Rang V ski et raquette (1 poste)
- 6. Patrouilleur au ski de fond (1 poste)7. Patrouilleur à raquette (1 poste)
- 8. Préposé à l'entretien des bâtisses (1 poste)

244.10.09 HALLOWEEN 2009

Considérant le rapport de la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 23 septembre 2009;

Considérant que ce Conseil prévoit fermer le chemin du Village afin que les jeunes puissent fêter l'Halloween;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au Ministère des transports du Québec, l'autorisation de fermer le chemin du Village entre 17h00 et 20h00, samedi, le 31 octobre 2009.

Que ce Conseil demande l'assistance de la Sûreté du Québec pour la fermeture du chemin du Village entre le chemin Watchorn et la Route 364 et d'assurer la sécurité des enfants pour la fête de l'Halloween.

245.10.09 FERMETURE DE RUE – JOUR DU SOUVENIR

Considérant le Conseil a reçu une demande de la Légion Royale Canadienne pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, samedi, le 7 novembre 2009 à 10h45;

Considérant que la Légion Royale Canadienne a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appui la Légion Royale Canadienne dans ses démarches pour la tenue de cette commémoration annuelle.

246.10.09 CONTRAT D'ENTRETIEN DES PATINOIRES

Considérant le rapport de la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 22 septembre 2009;

Considérant qu'il y a lieu que le conseil octroie le contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires pour l'hiver 2009-2010 et en approuve les termes:

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu:

Que ce Conseil approuve les termes du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante pour l'hiver 2009-2010 au montant de 8 025 \$;

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat avec monsieur Daniel Corbeil.

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements selon l'entente.

247.10.09 DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

Considérant qu'il y a lieu de présenter une demande de subvention salariale à Emploi Québec en ce qui concerne les employés du réseau de ski de fond;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 22 septembre 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière à Emploi Québec.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

AFFAIRES NOUVELLES					
PÉRODE DE QUES	STIONS				
Le Conseil répond aux questions du public.					
248.10.09 LEVÉE DE L'ASSE	MBLÉE				
	Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu Que cette session soit levée à 20h08.				
Tim Watchorn	Yves Desmarais				
Maire	Directeur général et Secrétaire-trésorier				
	21213131113 11 2231131				

Treize personnes ont assisté à l'assemblée.